

Projet de Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 29 avril 2021

Conformément aux dispositions du Décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, la séance du Conseil Communal de ce jour s'est tenue en visio-conférence.

Absent et excusé : Michel MAHIEU

La séance est ouverte à 18 h 30.

Le Président signale avoir contacté les 3 chefs de groupe pour l'inscription de deux points supplémentaires à savoir l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de la SWDE et le formulaire de demande de recevabilité du projet cycliste de Péronnes conformément au nouveau décret sur les infrastructures sportives subsidiées. A l'unanimité, le Conseil approuve l'inscription de ces deux points supplémentaires.

Le Président évoque les nouvelles mesures qui seront d'application pour les cafés et restaurants à partir du 08 mai prochain et rappelle que la Ville est disposée à permettre l'usage du domaine public pour l'installation de terrasses. Celles et ceux qui sont intéressés peuvent se renseigner auprès de l'administration communale.

1. Information

Le Président annonce, pour information, l'approbation par le Gouvernement wallon des points suivants en date du 2 avril 2021, votés par le Conseil communal du 25 février 2021 :

- non application pour l'exercice 2021, dans le cadre de la crise sanitaire covid-19, de la délibération du 19 septembre 2019, approuvée le 18 octobre 2019, établissant, pour les exercices 2021 à 2025, une redevance appelée « droit de place » pour la participation au marché public hebdomadaire ;
- règlement relatif à la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices ;
- règlement relatif à la taxe sur la diffusion de message publicitaire sur la voie publique.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Motion

Le Président soumet à l'assemblée une motion visant à soutenir les clubs sportifs dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19

Suite aux mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, les clubs sportifs sont privés de rentrées financières majeures. Cette situation met à mal leur pérennité. Il est proposé au Conseil communal d'adopter une motion visant à soutenir les clubs sportifs. En cas d'approbation, la Ville d'Antoing demandera aux Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- de prendre de nouvelles mesures nécessaires pour apporter leur soutien financier et un accompagnement sur le long terme aux clubs sportifs amateurs suite à la crise du Covid-19 ;
- de prendre des mesures adéquates selon la situation de chaque club sportif avec une attention particulière pour les entités rurales.

Le Président ajoute que la Région Wallonne a, depuis, décidé d'octroyer une aide aux clubs sportifs. Pour Antoing, cette aide concerne 16 clubs sportifs pour un subside global de 64.960 € à raison de 40 € par adhérent. Les clubs ont déjà été informés de cette aide et des démarches à réaliser en vue de l'obtenir. Le Directeur Général précise que cette liste est une liste fermée.

A la question de Monsieur VINCENT, le Président confirme que l'aide sera perçue par la Commune qui reversera ensuite les montants accordés aux différents clubs. Monsieur VINCENT souhaite être tenu informé de la suite de ce dossier et demande si la volonté communale est de venir avec une aide supplémentaire si celle-ci devait être insuffisante car certains clubs seront en souffrance. L'inactivité pourrait générer certaines dépenses en moins mais les frais fixes demeurent. Monsieur VINCENT ajoute qu'il ne faudra pas oublier, à terme, d'autres secteurs qui sont également en souffrance à savoir les acteurs culturels, les mouvements de jeunesse ou d'autres clubs non reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme un club canin par exemple.

Monsieur DENAYER précise avoir une remarque et une proposition pour le Groupe GO :

- Conseil communal de Mars : une motion sur le commerce dans le contexte de la crise sanitaire
- Conseil communal de ce jour : une motion de soutien pour les clubs sportifs dans le contexte sanitaire
- Sans doute au prochain conseil, une motion de soutien pour le secteur culturel et évènementiel

Pas question ici de faire preuve de manque d'empathie et ou de ne pas dénoncer les réalités catastrophiques vécues par ces secteurs.

C'est l'utilisation même de la motion que Monsieur DENAYER désire pointer du doigt, restant très en retrait quant à leur réel impact et leur nécessaire efficacité (comme exprimé au conseil dernier).

En effet, bon nombre de conseils communaux voisins sont aussi « noyés » de motions (dans tous les sens et tous les domaines) restant dubitatifs sur les suites qui y sont ou pas réservées. Comme dit partout actuellement en conseils communaux voire sur No Télé : trop de motion tue la motion.

Ceci étant, la motion qui nous est soumise ce jour, sur le fond, dénonce hélas un constat alarmant (impact sur les recettes des clubs par le biais des cotisations, des charges fixes incompressibles pour certains clubs telles qu'entretien, assurance, voire loyer...).

Toutefois cette motion ne vient-elle pas trop tard ?

En effet, entretemps, le ministre régional MR CRUCKE a libéré une enveloppe de 24.560.640 euros, soit 40 euros par affilié dans un club sportif ayant des activités sur le territoire communal. Le Président précise que cette aide s'est faite en collaboration avec le Ministre PS Christophe COLLIGNON, ce que confirme Monsieur DENAYER.

Pour Antoing, cela donne une enveloppe estimée de 64.960 euros pour 16 clubs actuellement (donc pour 1624 affiliés), enveloppe par ailleurs fermée.

Le critère de membre affilié, choisi par les Ministres CRUCKE et COLLIGNON, évite toute discrimination entre clubs et c'est très bien ainsi.

Cette enveloppe, qui sera octroyée pour le 15 novembre au plus tard est aussi conditionnée tant pour les clubs que pour la commune :

- Les autorités communales s'engagent à ne pas augmenter les loyers des infrastructures sportives communales pour la saison 2021-2022 ;

- Les clubs sportifs bénéficiaires, via leur nombre d'affilié, s'engagent à ne pas augmenter les cotisations 2021-2022.

Monsieur DENAYER souligne la vitesse de réactivité envers les clubs et c'est très bien.

On pourra toujours dire que l'on aurait pu octroyer encore plus mais force est de constater que cette enveloppe est bien réelle et sera bien utile et d'ailleurs attendue avec impatience par l'ensemble des fédérations sportives.

Voilà donc un beau coup de pouce à tous ses clubs qui, pour certains, ignorent ce que sera demain ...

Et voici donc notre proposition :

Le pouvoir régional, compétent dans cette matière, a donc fait sa part.

Comme les clubs bénéficiaires devront s'engager à ne pas augmenter leur cotisation 2021-2022, pourquoi ne pas envisager aussi, qu'à l'échelon communal, l'on fournisse encore un effort financier et mette aussi la main au portefeuille, sachant que des aides ont été prises dans cet hémicycle.

Aussi, comme nous allons voter le compte et surtout le budget au conseil prochain, le Groupe GO propose de mettre sur la table 10 euros supplémentaires par affilié dans nos clubs. L'impact financier estimé à ce jour est donc de 16.240 euros... ça n'est pas rien évidemment mais nos finances sont saines et cette somme ne va pas grever de manière significative notre budget.

A situation d'exception, mesure d'exception... Chacun des pouvoirs devant, à notre sens, contribuer à limiter au mieux la casse pour nos clubs, leurs dirigeants, leurs bénévoles et leurs affiliés.

Le Président signale que la Commune fait déjà de nombreux efforts envers les clubs. En matière de football, on peut s'étonner du peu d'aides faites par l'Union Belge qui encaisse une cotisation auprès des clubs pour leurs affiliés. Si le compte est bon, c'est parce que l'on a bien géré les deniers communaux mais nous ne pouvons pas mettre à mal nos finances. Nous devons rester prudents. Le Collège examinera cette proposition.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Emilie FARINEAU

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Personnel communal

Service Social Collectif – conclusion d'un contrat-cadre assurance hospitalisation collective

Le Président précise que ce soit a été discuté avec le Président du CPAS et les deux Directeurs Généraux. Vu la proposition du Service fédéral des Pensions-Service social collectif, il est proposé au Conseil Communal d'approuver l'adhésion de la commune au contrat-cadre d'assurance collective hospitalisation pour les administrations provinciales et locales. L'objectif est de pouvoir permettre aux membres du personnel d'accéder à ce service à leur libre choix en fonction de leur situation personnelle. Cette adhésion est gratuite et n'engendrera aucun frais pour la commune.

Les administrations qui souhaitent adhérer à ce processus seront reprises dans l'appel d'offres pour le marché 2022-2025.

Monsieur BILLOUEZ précise que ce point a été approuvé à l'unanimité par le Conseil de l'Action Sociale. Cette proposition constitue un plus pour le personnel et n'a, par ailleurs, aucun impact sur les finances du CPAS.

Monsieur VIVIER estime que c'est une très bonne chose pour le personnel communal. A sa question concernant l'information du personnel quant aux diverses aides possibles, le Directeur Général précise qu'il attendait que la décision soit prise pour en informer le personnel. Par ailleurs, l'information pourra également être donnée aux Conseillers communaux.

Monsieur BILLOUEZ propose de diriger les diverses questions du personnel vers les Directeurs Généraux respectifs.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Finances communales

a. Dotation à la Zone de Police – exercice 2021 – ajustement

Ajustement par modification budgétaire de la contribution financière 2021 à la zone de police.

Le Président précise que le montant a été revu à la hausse de 64.038,02 € par le conseil de police en date du 24 novembre 2020 et approuvé par le Gouverneur de la Province en date du 10 décembre 2020, celui-ci sera prévu à la première modification budgétaire 2021 à l'article budgétaire 330/435-01.

Le Directeur général ajoute que diverses aides fédérales n'étaient pas prévues dans le budget initial de la zone mais sont tombées depuis. A ce jour, nous ignorons si la zone va rendre le surplus aux communes ou si cela sera conservé dans le budget de la zone et mis de côté pour l'année suivante. Il serait plus simple que la décision soit la même pour les 4 communes de la zone. Il s'agirait d'une provision en quelque sorte. Le Président signale que ce point est inscrit au prochain Collège de zone.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b. Dotation à la Zone de secours – exercice 2021 – ajustement

Ajustement par modification budgétaire de la contribution financière 2021 à la zone de secours.

Montant revu à la baisse de 6.115,94 € par l'arrêté du 14 décembre 2020 de Monsieur le Gouverneur de la Province, celui-ci sera prévu à la première modification budgétaire 2021 à l'article budgétaire 351/435-01.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

c. Dotation à la Zone de secours – exercice 2021 – second ajustement

2^{ème} ajustement par modification budgétaire de la contribution financière 2021 à la zone de secours.

Montant revu à la baisse de 55.423,43 € par délibération du 22 mars 2021 du conseil de la Zone de Secours de Wallonie Picarde, celui-ci sera prévu à la première modification budgétaire 2021 à l'article budgétaire 351/435-01.

Cette diminution de 55.423,43€ sera directement versée à la Zone de Secours par le Fonds des Provinces et non plus par les communes comme auparavant.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Marchés publics

a. Marché public d'achat d'un véhicule pour le service technique - CSCH, estimation, mode de passation et conditions du marché

Il est proposé de marquer accord sur la procédure négociée sans publication préalable et sur le Cahier spécial des charges.

Monsieur DENAYER signale que son groupe est un peu dubitatif sur la position du Collège par rapport aux enjeux énergétiques. On propose ici l'acquisition d'un SUV Diesel alors que dans le même temps on adhère à la société NEOVIA qui va investir dans l'installation de panneaux photovoltaïques mais également dans des stations de carburant au gaz CNG. On prévoit également l'installation de bornes électriques sur la commune. On va aussi changer l'ensemble des luminaires consommateurs d'énergie sur l'entité. La proposition de ce jour ne semble pas cohérente avec la politique globale menée au niveau énergétique.

Le Président signale que la commune et le CPAS ont été en effet assez avant-gardistes avec l'acquisition de véhicules au CNG mais nous devons chaque fois aller jusque Tournai pour faire le plein. Par ailleurs, les niveaux de consommation de ces véhicules sont plus élevés et le prix à la pompe n'est plus aussi attrayant qu'auparavant. En outre, le véhicule projeté est un tout-terrain qui doit avoir une certaine puissance. Le point suivant concerne l'achat d'un camion également diesel. Faudrait-il passer à l'hydrogène ? Une société privée de Leuze va prochainement mettre toute sa flotte à l'hydrogène mais avec sa propre station. C'est probablement la solution d'avenir mais cela vient trop tôt pour nous.

Monsieur BILLOUEZ convient que les pouvoirs publics doivent montrer l'exemple mais il faut reconnaître que des soucis apparaissent avec le véhicule au CNG tant au niveau de son fonctionnement que de sa consommation. Il faut parfois prendre du recul par rapport à des décisions et c'est le cas ici.

Monsieur DENAYER signale avoir compris le choix mais voulait simplement attirer l'attention sur ce qui semblait être une incohérence.

Monsieur VIVIER proposant de choisir un véhicule 4x4 plutôt qu'un SUV, le Président confirme qu'il s'agit bien d'un véhicule doté du système 4x4.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

- b. Marché public d'achat d'un camion lève containers - CSCH, estimation, mode de passation et conditions du marché

Il est proposé de marquer accord sur la procédure négociée directe avec publication préalable et sur le Cahier spécial des charges. Le Président précise qu'une grue équipée sur un camion a dû être déclassée ce qui pose problème pour nos services techniques.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Patrimoine

Vente d'un morceau de terrain rue du Petit Pavé à Bruyelle – section A 345f (partie)

La Ville est propriétaire d'un terrain à Bruyelle situé aux abords de l'école communale (voir plan dans dossier).

En 1960, le propriétaire de l'immeuble sis rue du Petit Pavé, 49 a obtenu l'autorisation de la commune pour construire une annexe accolée à sa propriété, sur ledit terrain appartenant à la commune.

Nous avons été contactés par l'agence immobilière Henro-Immo qui s'occupe de la vente de cet immeuble et dont le propriétaire actuel, Monsieur FROMHOLZ, souhaite racheter le morceau de terrain concerné, afin de pouvoir vendre sa propriété.

Une procédure de division de notre terrain sera entamée.

Cette portion de terrain a une contenance de 1a 20 ca, et a été estimée à 11.000 € par le SPW – Département des Comités d'acquisitions.

Il est donc proposé au Conseil :

- de procéder à la mise en vente du morceau de terrain, pour un montant minimum de 11.000 euros (hors frais), selon une procédure de gré à gré ;
- de charger le Collège de la mise en publicité ad hoc ;
- Les frais de publicité, certificat d'urbanisme et attestation BDES seront à charge de la Commune. Les autres frais (origine de propriété, droit d'enregistrement, frais hypothécaires et frais de géomètre éventuels) seront à charge de l'acquéreur.

Monsieur VINCENT signalant qu'un document présent dans le dossier n'est pas du tout en lien avec l'objet, le Directeur Général précise que la dénomination « rue du Petit Pavé » découle de la fusion des communes mais qu'avant celle-ci, la rue concernée s'appelait bien « rue Emile Royer ». Ce que confirme Madame BOCAGE.

Monsieur VIVIER estime que le prix estimé par le Comité d'Acquisition est trop élevé.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Cultes

Fabrique d'Eglise d'Antoing – compte 2020

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le compte 2020 présenté par la Fabrique d'Eglise d'Antoing avec un boni de 10.736,82 €.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

Apprenant que le Conseil n'était plus retransmis en direct, le Président suspend la séance publique. Ayant eu l'assurance que la diffusion publique était à nouveau opérationnelle, le Président rouvre la séance publique.

8. Subsides aux sociétés

a. Demande de subside 2021 – ASBL Les Bieaux Jardins du P'tit Tom

Suite à la demande de Monsieur BRUNIN pour l'ASBL Les Bieaux Jardins du P'tit Tom, le Conseil communal, à l'unanimité accorde un subside de 250 €. Montant à prévoir en Modification budgétaire n° 1/2021 ;

b. Demande de subside 2021 – l'ASBL Aide Humanitaire BPTG (enfance déshéritée et orpheline)

Suite à la demande de Monsieur PRAET pour l'ASBL Aide Humanitaire BPTG (enfance déshéritée et orpheline), le Conseil communal, à l'unanimité, accorde un subside de 125 €. Montant à prévoir en Modification budgétaire n° 1/2021 ;

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Points supplémentaires

A l'unanimité, le Conseil approuve les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la SWDE fixée au 25 mai 2021.

Le Président signale que, suite à un contact avec le Cabinet du Ministre des Sports, il nous a été proposé d'introduire le projet BMX sur base du nouveau Décret et de ne pas attendre l'appel à projet WAO (Wallonie Ambition Or). Il est dès lors proposé au Conseil

d'approuver la demande de recevabilité du dossier comme prévu dans le décret (bien que nous soyons bien plus loin au niveau de ce projet).

Monsieur VIVIER signale que ce projet a été présenté en grande pompe en 2017. On a attendu les subsides WAO et finalement on l'introduit dans la filière classique. Monsieur VIVIER trouve dommage d'avoir perdu autant de temps d'autant qu'en parlant d'un délai d'exécution de 300 jours ouvrables, ce sera plus que juste pour les JO 2024.

Le Président précise que nous n'avons que suivi les injonctions de la Région Wallonne. On nous avait dit d'attendre l'appel à projet WAO et maintenant on nous a invités à rentrer le projet au plus vite via la filière classique... Aucune faute de notre côté car nous sommes prêts depuis longtemps !

Le Directeur Général précise que la législation sur base de laquelle le dossier vient d'être introduit date du 11 février 2021 et paru au Moniteur Belge le 23 février dernier. A la réaction de Monsieur VIVIER concernant le projet de 2017, le Directeur Général précise que celui-ci ne concernait que la première phase du projet et que le Ministre ne voulait plus de projets déposés en plusieurs phases.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

9. Procès-verbal

A la question de Monsieur VIVIER au sujet de la suite réservée à sa question relative au projet « Génération sans tabac », Madame DELEPINE précise qu'elle participera à une séance d'information à ce sujet le 11 mai prochain et propose de recevoir la personne de contact de Monsieur VIVIER dans la foulée.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 25 mars 2021.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Questions orales

Monsieur VERSCHEURE signale avoir déjà posé cette question il y a quelques temps mais aimerait connaître l'évolution de ce dossier même s'il émerge du CPAS et non de la Ville. Cela concerne le projet de revitalisation des anciens établissements Gheldof dans la Grand'Rue. Le projet de ressourcerie qui y était prévu serait le bienvenu.

Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS, précise que certaines entreprises se sont montrées intéressées mais aucune offre ferme n'a été déposée. Ce projet sera modifié et présenté au Conseil de l'Action Sociale du mois de mai prochain en même temps que la modification budgétaire qui prévoira les crédits nécessaires pour l'auteur de projet.

Monsieur VINCENT précise qu'une réunion du comité de riverains de l'entreprise CBR a eu lieu lundi dernier. Cette réunion était très intéressante même si très technique. L'entreprise a essayé au mieux de vulgariser le rapport environnemental 2020 basé sur des analyses réalisées par l'entreprise elle-même. Celle-ci a manifestement effectué de gros efforts pour réduire son impact sur l'environnement mais un point critique semble persister : les émissions de soufre avec des dépassements des seuils en février et mars 2020 notamment.

Monsieur VINCENT rappelle l'inquiétude de la population quant à la qualité de l'air que l'on respire et l'impact réel des poussières sur la santé. L'entreprise s'est montrée attentive à cette problématique mais qu'en est-il ? D'autant que d'autres acteurs pourraient être ciblés par ces analyses.

Le Président signale que les services communaux ont été chargés de prendre contact avec l'ISSEP (Institut Scientifique des Services Publics) pour voir la faisabilité d'installer une station d'analyse de la qualité de l'air sur Antoing car cela coûterait apparemment très cher. Le Directeur Général ajoute qu'une telle station existe sur Havinnes et que l'on peut aisément trouver les résultats des analyses sur le site de l'ISSEP.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 15.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS